

LA GESTION DES DIGUES À L'HEURE DE LA GEMAPI



JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

27 novembre 2015 – Saint Donat sur l'Herbasse (26)

Contexte

La Loi MAPAM a fait évoluer les compétences et les responsabilités des collectivités locales en matière de systèmes d'endiguement, notamment à travers le décret du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques.

Certaines structures se retrouvent désormais responsables d'ouvrages sans pour autant avoir de connaissances concernant la réglementation et les obligations qui les entourent.

À travers cette journée, l'Association Rivière Rhône Alpes, en partenariat avec France Dignes, souhaite donc apporter les bases juridiques et techniques permettant aux gestionnaires et futurs gestionnaires de définir le système d'endiguement nécessaire à la mise en sécurité de leur territoire.

Objectifs

- Définir les systèmes d'endiguement, et présenter leur fonctionnement,
- Comprendre la réglementation encadrant les systèmes d'endiguement, notamment le nouveau décret « digues »,
- Réfléchir aux différentes modalités de gestion des digues,
- Présenter des retours d'expérience de gestion des digues : définition d'une stratégie, diagnostic, étude de dangers, système de surveillance, ...
- Faire le lien entre gestion des milieux aquatiques et sécurité du territoire.

Publics :

Techniciens des structures de bassin versant et des EPCI à fiscalité propre, exploitants de barrages et gestionnaires de digues, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, chercheurs.

Avec la participation de



En partenariat avec



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00 Accueil des participants

09h30 Les systèmes d'endiguement, définitions et fonctionnement

À travers la loi MAPAM, les collectivités vont devoir passer d'une gestion par digue à la gestion d'un système d'endiguement. Précision des termes techniques, objectifs et fonctionnement de ces systèmes de protection. Mise en œuvre du décret du 11 décembre 2007 sur la sécurité des ouvrages hydrauliques.

Patrice MÉRIAUX – IRSTEA & Ivan BEGIC – DREAL Rhône-Alpes

10h15 Le décret « digues » du 12 mai 2015 : quelles conséquences pour les gestionnaires locaux ?

Présentation de la nouvelle réglementation encadrant la gestion des digues.

Anne-Laure MOREAU – CEPRI

11h00 Quelle organisation des opérateurs publics pour les digues de mon territoire ?

Responsabilités des communes et des EPCI. Effets et limites des transferts de compétence. Délégations de compétences et répartition conventionnelle des responsabilités.

Philippe SCHMIDT – Avocat

12h00 Déjeuner

13h30 Définition d'une stratégie de gestion des digues

Dans le cadre de l'élaboration du PAPI, le SMBV Véore s'engage dans la gestion « officielle » des ouvrages hydrauliques. Avec plus de 90 km de linéaire de digues sur son bassin versant, la définition d'une stratégie d'intervention est nécessaire.

Julien DUMOUTIER – Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore (26)

14h00 Du diagnostic sommaire des digues à l'étude de dangers

Suite à un inventaire du parc d'ouvrage, le SM3A a réalisé les diagnostics sommaires des digues. Les résultats confrontés aux différentes questions en lien avec le SAGE ont permis de programmer des études de danger adaptées à la réalité du territoire.

Emmanuel RENOU – Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (74)

14h45 EDD, l'étude de tous les dangers ?

L'étude de danger synthétise la connaissance, la performance et le risque associés à l'ouvrage, mais aussi l'engagement et le niveau de responsabilité du gestionnaire. Au cœur de nombreux débats, elle est actuellement en cours de refonte... Que peut-on – ou que doit-on – en attendre ?

Michel PINHAS – AD Isère Drac Romanche

15h15 SIRS Digues V2 : le logiciel métier coopératif proposé par France Digues

SIRS Digue est un logiciel destiné à faciliter le travail quotidien du gestionnaire de digues. Finalités et fonctionnalités du logiciel.

Isabelle MOINS – France Digues

15h45 Stratégie de surveillance et d'entretien des digues au SYMADREM

Présentation de la stratégie de surveillance et d'entretien des digues. Actions menées hors et en période de crue et lien avec les plans communaux de sauvegarde.

Séverine CHARDES – SYMADREM

16h15 Discussion et mise en perspective : vers une conciliation entre la gestion des milieux aquatiques et la gestion du risque

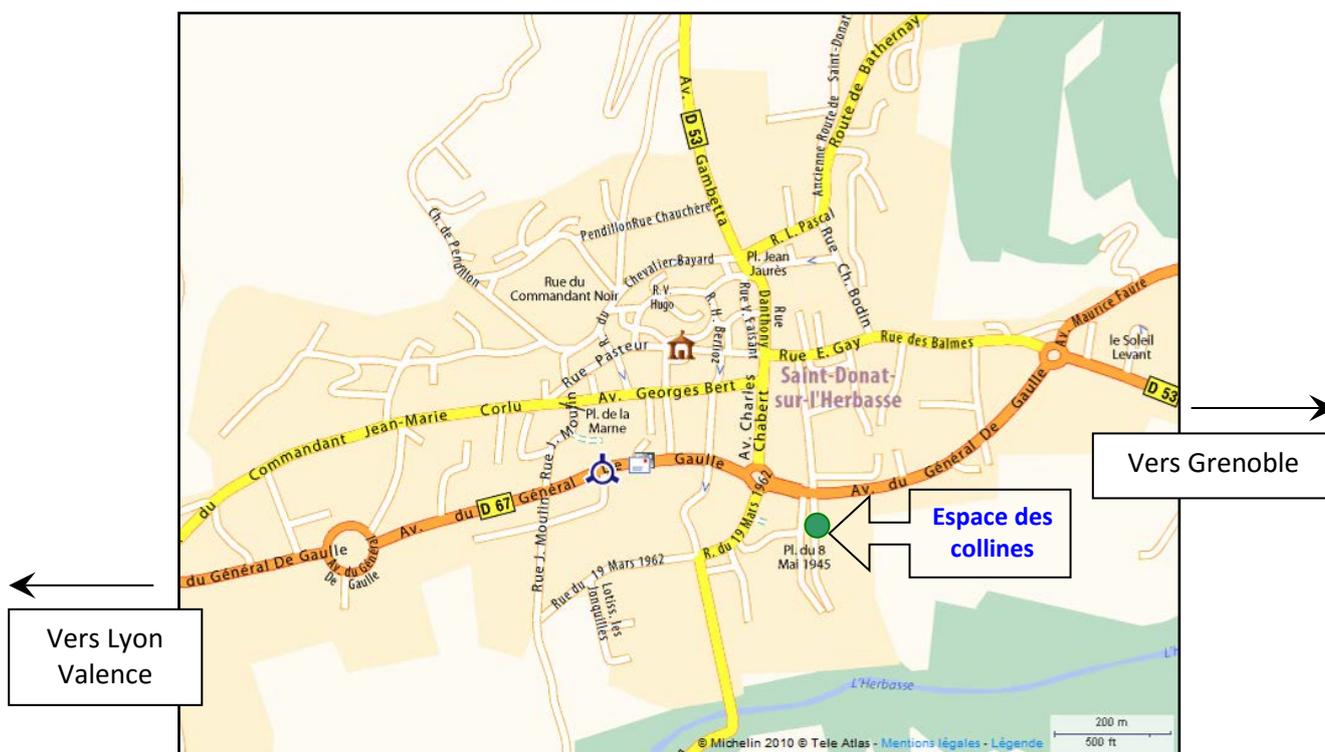
17h00 Fin de journée

PLAN D'ACCÈS



Espace des collines
1330 Avenue du Général de Gaulle
26260 Saint Donat sur l'Herbasse
Tél. : 04 75 45 14 54

Préparez votre itinéraire :
<https://goo.gl/maps/YPxYeKUZ7T52>



En voiture

De Grenoble (1h - 90 km) :
A49 sortie n°7 : Romans - Bourg-de-Péage
Traverser Pizançon et Romans sur Isère
Arrivée à Saint Donat sur l'Herbasse par la D53

De Lyon (1h10 – 100 km) **et de Valence** (30 minutes – 32 km) :
A7 sortie n°13 : Tain-l'Hermitage - Romans - Tournon
Continuer sur la D532 en direction de Saint Donat
Traverser Chanos-Curson
Arrivée à Saint Donat sur l'Herbasse par la D67

En train

30 minutes de la gare de Valence TGV
15 minutes de la gare de Romans – Bourg-de-Péage
20 minutes de la gare de Tain-l'Hermitage

Bulletin d'inscription à retourner avant le **lundi 23 novembre 2015**

par mél à arra@riviererhonealpes.org – ou par fax : 09 55 07 64 75

ou par courrier à l'Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble

JE PARTICIPE A : la journée du **vendredi 27 novembre 2015**

MES COORDONNEES

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse professionnelle:

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

Souhaitez-vous une attestation de présence : oui non

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles peuvent en outre être utilisées à des fins d'information concernant les activités de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant »

COORDONNEES DE FACTURATION (si différentes)

Organisme :

Service :

A l'attention de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

TARIFS D'INSCRIPTION PAR JOURNEE :

Au titre des frais d'organisation: café d'accueil, déjeuner et recueil des interventions / TVA non applicable, article 293B du CGI

	Adhérent	Non adhérent
Sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 40 €
En activité professionnelle	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 100€

ANNULATION : toute inscription qui n'aura pas été annulée **3 jours avant la date** de la rencontre devra être réglée. En cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par une autre au sein de la même structure et devra être notifiée avant la date de la journée.

ADHESION :

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur WWW.RIVIERERHONEALPES.ORG.

Personne sans activité professionnelle	<input type="checkbox"/>	15 €
Personne en activité professionnelle	<input type="checkbox"/>	40 €
Personne morale 1 à 4 salariés	<input type="checkbox"/>	300 €
Personne morale 5 à 9 salariés	<input type="checkbox"/>	400 €
Personne morale > 10 salariés	<input type="checkbox"/>	500 €

Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre de **Rivière Rhône Alpes** ou d'un bon de commande administratif à : **Rivière Rhône Alpes - 7 rue Alphonse Terray - 38000 Grenoble**
Une facture acquittée et une attestation de présence vous seront envoyées suite à la journée

Domiciliation	Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIP
Crédit Coopératif	42559	00016	41020031597	49
IBAN : FR76 4255 9000 1641 0200 3159 749			BIC : CCOPFRPPXXX	

L'ARRA est une association loi 1901, non assujettie à la TVA, enregistrée sous le n° W381001810 en Préfecture de l'Isère
Code NAF : 9499Z > Numéro SIRET : 440 502 797 00044

QUESTIONNAIRE :

Afin de répondre au mieux à vos attentes, merci de nous indiquer ci-dessous quels sont les questions et les points que vous souhaitez voir traités :

.....